

CHIFFRES-CLÉS 2025

19,2 millions de travailleurs suivis en 2024

19,2 millions de travailleurs, dont 21 % de SIR, dans 1,6 million d'établissements, ont été suivis par les SPSTI en 2024. Les nouveaux salariés en cours d'année représentent 15 % des travailleurs suivis, les agents du secteur public 4 %.

Le nombre de travailleurs ayant déclenché une facturation est de 18,3 millions, dont 17,7 millions pour le secteur privé, sachant que les nouveaux travailleurs en cours d'année ne font pas toujours l'objet d'une facturation et qu'inversement, certains travailleurs génèrent une facturation plusieurs fois dans l'année s'ils ont changé d'entreprise.

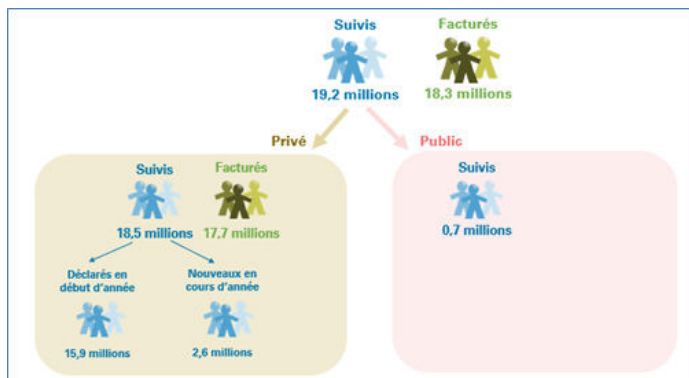
En moyenne, le nombre de travailleurs suivis par SPSTI est de 120 836, pour 81 005 en 2021, en comptabilisant les salariés déclarés lors des appels de cotisations et les nouveaux salariés en cours d'année. Cette hausse s'explique notamment par la concentration du secteur qui s'est accélérée depuis 2020. Au 1^{er} janvier 2025, on estime à 159 le nombre de SPSTI, hors Services exclusivement dédiés au BTP. Ils étaient 195 au 1^{er} janvier 2022 et plus de 200 en 2020.

Au 1^{er} janvier 2025, les SPSTI accueillent 19 100 collaborateurs, en personnes physiques, représentant 17 747 ETP, dont 3 362 médecins (médecins du travail, y compris les cumuls emploi-retraite, et médecins en attente de la qualification en médecine du travail) et 3 124 infirmiers. En ETP, le nombre de médecins a diminué de 1 % par rapport à 2024, celui des infirmiers a progressé de 5 %.

En 2025, tous les SPSTI disposent d'un portail adhérents, 78 % proposent l'adhésion en ligne, 89 % la demande de rendez-vous en ligne et 78 % un accès à un compte sécurisé pour les adhérents avec leurs documents personnalisés (FE, services fournis, baromètres...).

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en Santé au travail a rendu la certification obligatoire pour les SPSTI. Les Services devaient présenter l'un des trois niveaux de la SPEC 2217 au 1^{er} mai 2025. Pour 2025, 81 % des Services ont présenté le niveau 1, 8 % le niveau 2 et 11 % le niveau 3. Compte tenu du nombre et de la disponibilité des auditeurs, les audits, pour cette première certification, se sont étalés sur l'ensemble de l'année 2025. A date de rédaction de cet article, tous les Services ayant été audités ont été certifiés et n'ont donc pas eu de non-conformités, ou les ont levées rapidement.

Répartition des travailleurs suivis et facturés par les SPSTI en 2024

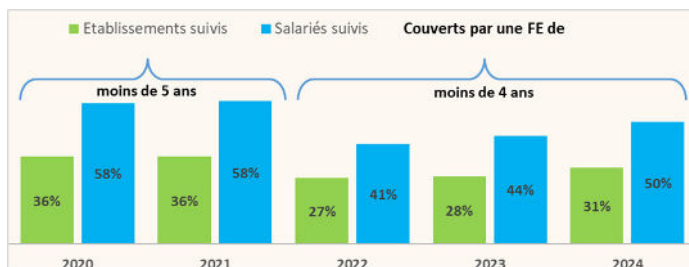


La mise à niveau des systèmes d'information, notamment pour répondre à la certification et assurer la sécurité des données, et les recrutements nécessaires à la réalisation de l'offre socle, induisent une augmentation des investissements. En 2025, les charges d'exploitation ont progressé de 7,7 % alors que les produits d'exploitation ont augmenté de 6,5 %. Le produit d'exploitation moyen par salarié s'établit à 106 €HT en 2024. Le décret définissant l'encadrement du tunnel de cotisation indique quant à lui une moyenne de 116 €HT, soit un tunnel compris entre 92,80 €HT et 139,20 €HT, sachant que la moyenne est établie à partir du ratio des charges d'exploitation par salarié et qu'elle porte sur un périmètre incluant les Services exclusivement dédiés au BTP.

Plus de 9 millions de salariés couverts par une fiche d'entreprises de moins de 4 ans

190 000 fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour en 2024, portant à plus de 9 millions le nombre de salariés couverts par une fiche d'entreprise de moins de 4 ans au 31/12/2024, soit 50 % des salariés suivis.

Evolution de la part des établissements et des salariés couverts par une fiche d'entreprise



Ressources : <https://presanse.qualios.com>

- Rapports nationaux des 3 dernières années
- Synthèses régionales de la région de chaque SPSTI

- Formulaires de saisie
- Guides de saisie
- Garantie de confidentialité et de conformité RGPD

507 000 établissements ayant bénéficié d'une action en milieu de travail en 2024

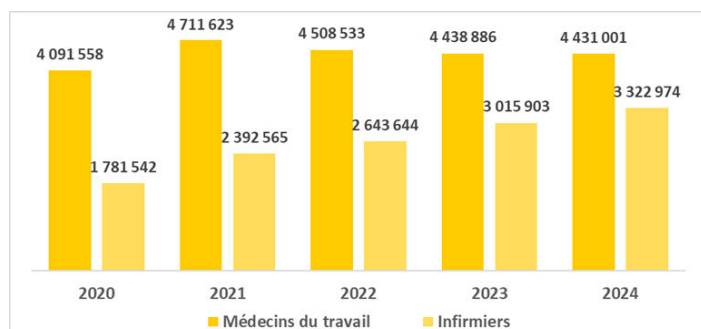
Toutes actions confondues, les Services ont réalisé 716 500 AMT en 2024 dans 507 000 établissements distincts, soit un tiers des établissements suivis, pour un quart en 2022. A noter que l'année 2021 était encore exceptionnelle en raison de la crise sanitaire, les SPSTI ayant été mobilisés pour accompagner les entreprises dans la mise en place des mesures de déconfinement.

7,7 millions de visites réalisées en 2024

En 2024, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail ont réalisé 7,7 millions de visites. Le nombre de salariés distincts vus au moins une fois dans l'année par un médecin ou par un infirmier est de 6,6 millions, soit 35 % de l'ensemble des salariés suivis.

La baisse continue du nombre de visites des médecins est liée aux modifications de la législation permettant la délégation de plus en plus de visites aux infirmiers. La mise en place des visites de mi-carrière, des visites de post-exposition en cours de carrière, et des visites de fin de carrière devrait cependant faire augmenter le volume des visites, même si leur nombre reste encore limité en 2024.

Evolution du nombre de visites entre 2020 et 2024

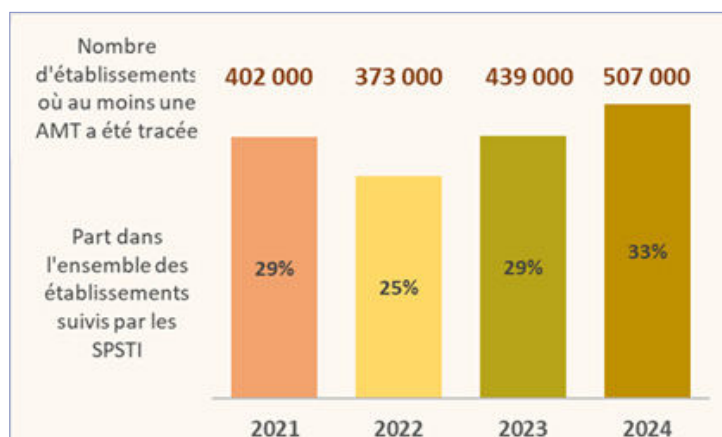


La part des téléconsultations se stabilise : 4 % des visites ont été réalisées à distance en 2024 comme en 2023, pour 9 % en 2021 et 10 % en 2020, années de la crise sanitaire.

181 900 personnes prises en charge au titre de la PDP en 2024

Le nombre de salariés pris en charge au titre de la PDP peut être estimé à 181 900 personnes. Cet indicateur est probablement sous-estimé, du fait d'une forte hétérogénéité dans son appréciation. Certains Services utilisent en effet un indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDP) pour identifier les travailleurs considérés comme pris en charge au titre de la PDP, mais les indices utilisés sont différents d'un Service à l'autre. D'autres Services, n'utilisant pas d'IRDP, ont déclaré le nombre de salariés pris en charge par la cellule PDP, que l'on peut estimer à 74 000 personnes au niveau national. Notons que l'indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDP) développé par le CHU d'Angers est en cours de déploiement au sein des SPSTI (cf. p. 14 de ce numéro).

Etablissements ayant bénéficié d'une AMT de 2021 à 2024

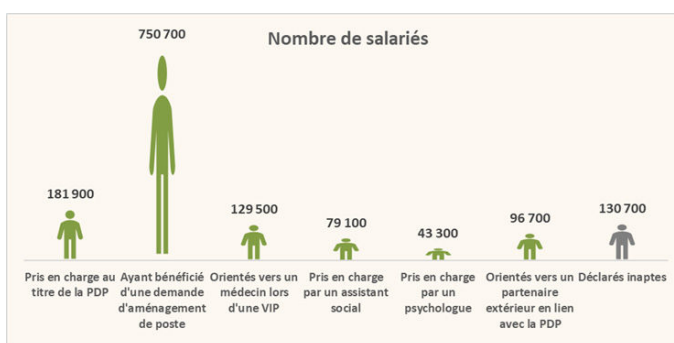


En 2024, le nombre de préconisations d'aménagements de poste à l'issue d'une visite est estimé à 750 700, soit 17 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail.

0,4 % des salariés suivis ont bénéficié d'une prise en charge par un assistant social (79 100 personnes environ) et 0,2 % d'un rendez-vous avec un psychologue (43 300 personnes).

Les avis d'incapacité ont représenté 3 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail. Le nombre de personnes concernées par ces avis d'incapacité peut être estimé autour de 130 700 en 2024, soit 0,7 % du nombre de salariés suivis. 71 % des avis d'incapacité font suite à une visite de reprise. Parallèlement, on peut évaluer autour de 129 500 le nombre d'orientations vers un médecin du travail, lors d'une visite d'information et de prévention réalisée par un infirmier, soit 4 % de ces visites d'information et de prévention.

Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi pris en charge par les SPSTI en 2024



Comme chaque année, le rapport Chiffres-clés présente également un état des lieux de la gouvernance et des éléments sur le cadre de l'activité et sur les partenariats des SPSTI avec les organismes institutionnels.

Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios et sera complété par les indicateurs régionaux. ■